

Comment financer votre parcours de formation menant au CCP déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle ?

Je souhaite mobiliser mon CPF.



Je me connecte sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> puis je cherche le CCP sur la plateforme grâce à son numéro d'enregistrement **RS6456**.

Je ne peux pas / ne souhaite pas mobiliser mon CPF.

Je suis en CDDU (intermittent du spectacle).



Je demande une prise en charge par l'Afdas dans le cadre du plan de développement des compétences des intermittents.



100% pris en charge sans délai de carence ! *



Je fais ma demande sur <https://afdas.force.com/Particulier/s/>

Je suis en CDD ou CDI.



J'en parle à mon employeur pour bénéficier du Plan de développement des compétences de mon entreprise.



Je fais partie d'une entreprise de moins de 300 salariés.



Ma formation est 100% prise en charge même si le Plan de développement des compétences de mon entreprise est déjà consommé.



Mon employeur fait sa demande sur <https://www.afdas.com/entreprises/services/financements/votre-portail-adherent-mya>



Je fais partie d'une entreprise de plus de 300 salariés.



Ma formation est prise en charge dans la limite du Plan de développement des compétences de mon entreprise.



Je suis auteur / autrice.



Je fais une demande de prise en charge à l'Afdas.



Je fais ma demande sur <https://afdas.force.com/Particulier/s/>

